

ARTICLE 39 : Étendue des obligations

ARTICLE 40 : Exclusions

ARTICLE 41 : Application et entrée en vigueur

ANNEXES

ANNEXE B.10 : Expropriation

ANNEXE I : Réserves aux mesures existantes et engagements de libéralisation

Liste indicative du Canada

Liste indicative du Mali

ANNEXE II : Réserves aux mesures ultérieures

Liste du Canada

Liste du Mali

ANNEXE III : Exceptions au traitement de la nation la plus favorisée

ANNEXE IV : Exclusions du règlement des différends